



Municipalité de Saint-Paul-de-
l'ÎLE-AUX-NOIX
Capitale nautique

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 7 décembre 2022, une résolution relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour l'année 2022 et que ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19h, à savoir :

DATE
11 janvier (2e mardi)
8 février (2e mardi)
8 mars (2e mardi)
5 avril
3 mai
7 juin
5 juillet
9 août (2e mardi)
6 septembre
4 octobre
8 novembre (2e mardi)
6 décembre

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce huitième jour du mois de décembre 2022.

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière